

AFFAIRE N° 7. - Honoraires réclamés par Me Jean VINSON,  
Avocat à la Cour d'Appel pour avoir assuré la défense des intérêts de la Com-  
mune dans l'affaire d'expropriation du terrain CHEKIMANIN Germain

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir ratifier la dépense correspondante qui  
s'élève à 80.000 Frs CFA.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x x x

Approuvé,  
St-Denis, le 26  
Mars 1966, P/le Préfet  
le Secrétaire Général,  
Signé: J. Dubouché